



Procès-verbal du Conseil d'Administration du CIAS Jeudi 26 février 2026

Le jeudi 26 février 2026 à 18 h,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du jeudi 19 février 2026 pour la séance du jeudi 26 février 2026, s'est réuni à la Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BARCO Paolina, DALIA Dominique, DEMONNAZ Aïcha, FRESNO Martine, LEDUC Annie, RERAT Danielle, BLANC-TAILLEUR Fabienne, FAVRE Sandra, SIMON Marie-Dominique, VIVET Gilles, GUICCIARDI Nadine.

Absents et excusés : PANNEKOUCKE Fabrice.

Secrétaire : Christian BERNARD, Directeur Général des Services du CIAS Cœur de Tarentaise.

La Vice-Présidente, Madame Annie LEDUC, ouvre la séance à 18 h, en procédant à l'appel et constate que le quorum est atteint.

★ ★ ★ ★ ★

1. Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration du CIAS du 21 janvier 2026

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal.

★ ★ ★ ★ ★

2. Fixation du taux horaire d'intervention pour les aides à domicile à compter du 1er mars 2026

La Vice-Présidente présente la proposition d'actualisation du tarif horaire hors convention du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le tarif horaire passe de **28,41 € à 28,89 €**, soit une augmentation de 0,48 € (1,7 %).

Il est précisé en séance que cette évolution résulte des décisions du tarificateur départemental et ne constitue pas une initiative propre du CIAS.

Le DGS rappelle les modalités de ventilation financière applicables aux services médico-sociaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte la délibération à l'unanimité.

★★★★★

3. EHPAD – Accueil de Jour – Tarifs 2026 « Hébergement » et « Dépendance »

La Vice-Présidente présente les tarifs 2026 :

- Tarif journée complète : **48,21 €**
- Dotation globale dépendance : **18 331,80 €**

Un échange intervient sur la ventilation entre sections hébergement et dépendance.

Le DGS rappelle qu'un EHPAD fonctionne sur trois sections budgétaires distinctes (hébergement, dépendance, soins) et que la ventilation relève d'une logique comptable et non médicale.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★

4. EHPAD – Tarifs 2026 « Hébergement » et « Dépendance »

La Vice-Présidente présente les nouveaux tarifs applicables au 1er mars 2026 :

- Hébergement permanent et temporaire : **81,55 €**
- Dépendance temporaire :
 - GIR 1-2 : 28,15 €
 - GIR 3-4 : 17,86 €
 - GIR 5-6 : 7,58 €
- Dotation globale dépendance : **10 966,88 €**

Des questions sont posées sur la notion de GIR et de dotation globale.

Le DGS apporte les précisions nécessaires.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★

5. Pôle Domicile – Cession de deux véhicules

La Vice-Présidente expose la proposition de cession de deux véhicules Renault Clio devenus économiquement non réparables.

Le montant global de reprise proposé est de 5 000 €.

Le Conseil autorise la sortie d'inventaire et la cession.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★

6. Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants

(article L.332-13 du Code général de la fonction publique)

Il est rappelé la nécessité d'assurer la continuité du service public en cas d'absence temporaire d'agents.

Le Conseil autorise la Vice-Présidente à procéder aux recrutements dans le cadre légal.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★

7. Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents

La Vice-Présidente présente la mise à jour du tableau des effectifs.

Les effectifs au 1er mars 2026 s'élèvent à :

- 125 postes ouverts
- 119 postes pourvus
- 6 postes vacants

Il est précisé qu'un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet est créé.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter à l'unanimité la délibération.

★★★★★

8. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

La Vice-Présidente ouvre le débat.

Le Directeur Général des Services présente :

- le périmètre consolidé CIAS,
- l'intégration de la masse salariale des budgets annexes,
- la trajectoire financière 2026,
- la subvention d'équilibre fixée à 236 540,91 €,
- les enjeux de soutenabilité.

Un échange nourri intervient sur :

- la gouvernance et l'implication des administrateurs,
- la lisibilité budgétaire,
- l'intérêt d'une assemblée plus resserrée et engagée.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un débat sans vote.

Le Conseil prend acte de la tenue du DOB 2026.

★★★★★★

9. Questions diverses

9.1 Appel à projet CNSA – Projet innovant

Le Directeur Général informe le Conseil que le CIAS répondra à un appel à projet de la CNSA pour des projets innovants.

Le projet envisagé porte sur :

- le déploiement de la téléconsultation / télémedecine à domicile,
- l'appui du Service Autonomie à Domicile,
- l'accompagnement des bénéficiaires par les professionnels de soins,
- la coordination avec les CPTS.

Objectifs :

- anticiper les situations complexes,
- éviter des hospitalisations,
- renforcer l'offre territoriale de soins.

Le Conseil prend acte.

Aucune autre question n'étant soulevée,

La séance est levée à 19 h 05.

Fait à SALINS-FONTAINE, le 26 février 2026

Pour le Président et par délégation,
Madame Annie LEDUC,
Vice-Présidente du CIAS CŒUR DE
TARENTAISE



